



Édito

Mobilisations pour notre liberté

Les évènements tragiques des 7, 8 et 9 janvier ont mis à mal notre République. Pour autant, les divers rassemblements populaires ont démontré que notre pays savait faire front.

D'une part, pour la LIBERTÉ et notamment la liberté d'expression, de la presse et de pensée ; droits fondamentaux pour toute démocratie.

D'autre part, par SOLIDARITÉ ; en dehors de toute considération politique ou religieuse.

D'ailleurs, en défendant spontanément et collectivement les valeurs de la République, n'avons-nous pas rappelé que nous sommes Charlie ?

Notre société a été touchée au plus profond d'elle-même. Cela amène à réfléchir sur notre mode sociétal d'organisation.

Et au sein de ce dispositif, à l'échelle du bloc communal, les Maires sont les garants de la cohésion sociale, de notre vivre ensemble. Ils le prouvent au quotidien en œuvrant au nom de l'intérêt général.

C'est pourquoi nombreux étaient les élus défilant le 11 janvier parce que « les repères qui assurent la stabilité et la continuité de notre République doivent être affirmés et défendus ».

Plus que jamais, prônons la tolérance et le respect d'autrui !

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22
Maire de La Méaugon

1^{ère} Vice-présidente de Saint-Brieuc Agglomération

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

La Présidente a rencontré...

➤ 13-01-2015 – Monsieur MENGUAL, Directeur de l'ADAC 22

Il est venu présenter un bilan des activités de cette structure ainsi que les possibilités éventuelles d'évolution.

➤ 13-01-2015 – Madame GAUTIER, Directrice de l'enseignement catholique

Elle est venue se présenter à la Présidente. Les échanges ont porté sur les sujets d'actualité.

➤ 15-01-2015 – Monsieur ANDRÉ, Président d'Itinéraires Bis

Il a sensibilisé notre Association sur l'opportunité d'organiser une réunion relative à la culture avec les élus du bloc communal.

➤ 16-01-2015 – Monsieur PEPERS, Directeur de la CAF

Les échanges ont notamment porté sur le schéma territorial des services aux familles ainsi que sur les sujets qui font notre actualité.

Réunion de la Commission DETR

La Commission Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) s'est réunie le 9 janvier dernier. L'ordre du jour portait sur la présentation des bilans de la répartition des crédits de l'année 2014 ainsi que sur la détermination des orientations générales pour l'année 2015.

2 – INFORMATIONS

INFORMATION IMPORTANTE

➤ Couverture numérique en zone rurale – Comment l'État compte renforcer l'accès à internet à haut et à très haut débit en zone rurale ?*

L'accès à internet à haut et à très haut débit représente un enjeu majeur pour les Français, pour la compétitivité des entreprises, pour l'attractivité des territoires et pour la lutte contre la fracture numérique. Le Président de la République a annoncé qu'il organiserait avec les collectivités locales et les opérateurs de communications électroniques la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans. Le 28 février 2013, le Premier Ministre a présenté la feuille de route numérique du Gouvernement et notamment le plan « France Très Haut Débit » pour le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Ce plan vise une couverture intégrale du territoire d'ici 2022. Il pose également un objectif intermédiaire de très haut débit pour 50 % des foyers en 2017. À cette fin, il mobilise l'ensemble des technologies capables d'apporter du très haut débit. Les opérateurs privés ont annoncé leur intention de déployer leurs réseaux optiques dans près de 3 600 communes d'ici 2020, soit 57 % de la population française. Ces intentions doivent se concrétiser localement avec la signature de conventions de programmation et de suivi de déploiements entre les opérateurs, les collectivités territoriales et l'État.

Les déploiements en fibre optique des opérateurs privés ont ainsi fait l'objet d'une convention dans la ville de Lille. Les discussions entre les opérateurs privés et les communautés d'agglomération du Grand Poitiers et du Pays Châtelleraudais n'ont pas encore abouti.

Concernant les zones où les opérateurs ne déploieront pas de réseaux à très haut débit de leur propre initiative, notamment les zones rurales, l'État met en place des moyens financiers substantiels en complément des investissements des collectivités territoriales pour accélérer leurs projets de réseaux d'initiative publique :

- * des prêts de long terme : en mobilisant les fonds de l'épargne réglementée, l'État mettra à la disposition des collectivités territoriales plusieurs milliards d'euros de prêts pour financer à long terme leurs projets de déploiements du très haut débit ;
- * un soutien public aux réseaux d'initiative publique : l'État contribuera en moyenne pour la moitié du besoin d'accompagnement public des projets de déploiement en dehors des zones couvertes par les opérateurs. Il aidera tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (en général les territoires les plus ruraux).

Au total, l'État apportera environ 3 milliards d'euros d'ici 2022.

Au 30 avril 2014, dans le cadre du plan « France Très Haut Débit », 22 projets de réseaux d'initiative publique, recouvrant 29 départements, ont fait l'objet d'un accord du Premier ministre pour un montant total d'environ 691 millions d'euros. Le département de la Vienne a déposé une demande de subvention dans le cadre du plan « France Très Haut débit » pour son projet de réseau d'initiative publique. Le projet entend déployer du [FttH](#) pour environ 20 % de la population en zone d'initiative publique et le reste via un mix technologique (fibre au village et technologies non filaires). Sans attendre l'arrivée du très haut débit dans les zones où un mauvais haut débit ADSL est constaté, des solutions satellitaires permettent aujourd'hui d'apporter un haut débit de qualité avec des débits descendants de l'ordre de 20 Mbit/s et des débits montants d'environ 2 Mbit/s.

Références : QE de Alain Fouché, JO du Sénat du 27 novembre 2014, n°13391

**Extrait de La Gazette des Communes du 7 janvier 2015*

INFORMATION EXTÉRIEURE

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22)

L'ADAC 22 est un établissement public administratif défini par le CGCT (L 5511-1) comme un "groupement de collectivités territoriales", c'est-à-dire des collectivités qui s'associent pour exercer leurs compétences. Il s'agit donc bien d'une forme aboutie de mutualisation à l'échelle départementale.

Rappels des missions : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en **assainissement collectif** (travaux, études de zonage, d'incidence, plans d'épandage diagnostics), en **bâtiment** (neuf et rénovation) et en **voirie / aménagements du domaine public**. Et, nouveauté depuis cette année pour répondre aux demandes de certains adhérents : appui aux programmes d'entretien de voiries (recensement des besoins, commande publique, analyse des offres), ce qui relève de la maîtrise d'œuvre.

L'AMO comprend notamment les études de faisabilité, l'accompagnement des actes de commande publique (consultation, analyse des offres) et l'appui lors de la réalisation des projets (relations avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises).

L'ADAC 22 est plus efficace lorsqu'elle est associée dès le début des réflexions et que cela lui permet d'ajuster son plan de charge.

Au 13 janvier 2015, l'ADAC 22 recense 197 adhérents (187 communes, 8 EPCI, 1 CCAS et 1 syndicat).

L'ADAC 22 publiera prochainement un guide de l'ingénierie publique à l'usage des élus.

3 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

Attentat du siège de Charlie Hebdo : les élus locaux de France expriment leur indignation et leur soutien aux familles

Les élus locaux de France, représentés par leurs associations, sont profondément choqués et indignés par l'attentat dont le siège de Charlie Hebdo a été la cible. Ils tiennent ensemble à assurer les familles des victimes de leur soutien et de leur solidarité face à cet acte terroriste d'une violence inqualifiable. Les élus locaux, qui défendent au quotidien les valeurs de la République et les droits fondamentaux qui en sont le fondement, rappellent leur attachement à la liberté de la presse et saluent le travail indispensable mené par les journalistes. Ils font vivre la démocratie. Alors que notre société connaît une crise économique et sociale durable, les repères qui assurent la stabilité et la continuité de notre République doivent plus que jamais être affirmés et défendus. Le combat pour la liberté est celui de tous. En hommage aux victimes, les élus locaux appellent l'ensemble des Françaises et des Français à se rassembler en soutien à ces valeurs. Les drapeaux des collectivités locales seront mis en berne jeudi 8 janvier 2015.

François Baroin a assuré le Président de la République de la mobilisation des maires de France pour, aux côtés de l'État, assurer la sécurité de nos concitoyens

Le président de l'Association des maires de France a été reçu (...) par le Président de la République. À cette occasion, François Baroin a fait part de l'indignation de tous les maires de France face à ces actes d'une violence inqualifiable qui endeuillent toute la communauté nationale. Il a assuré les familles des victimes de leur soutien et de leur solidarité face à cet odieux attentat. « *Quand la liberté d'expression est visée, c'est notre République qui est attaquée* ».

Les communes sont le premier lieu d'exercice de la démocratie et de la citoyenneté. Elles constituent le socle de la République française. Le président de l'AMF a assuré le Président de la République de l'engagement des maires de France, des élus et des agents locaux pour, aux côtés de l'État, servir nos citoyens et assurer leur sécurité, y compris au péril de leur vie avec la dramatique fusillade de Montrouge (...) qui a vu le meurtre d'une policière municipale et un agent grièvement blessé.

François Baroin participera, avec une délégation de l'AMF, à la grande manifestation d'unité nationale à Paris (...) Il a indiqué que « les maires et leurs équipes municipales étaient invités à organiser dans chaque ville et village de France un rassemblement avec la population pour faire vivre les valeurs de la République ».

Pour l'AMF, la laïcité est une valeur et une règle

François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, 1er vice-président délégué, ont installé hier le groupe de travail Laïcité de l'AMF, dont la création avait été décidée lors du Congrès des maires en novembre 2014. Placé sous la co-présidence de Patrick Molinoz, maire de Vénarey-les-Laumes et Gilles Platret, maire de Chalon sur Saône, il comprend des élus urbains comme ruraux, attachés à ce principe constitutionnel.

Principe fondateur du vivre-ensemble, synonyme du respect des opinions de chacun, la laïcité nécessite plus que jamais d'être affirmée, expliquée et appliquée après la douloureuse épreuve qu'a vécue notre pays.

L'objectif immédiat de l'AMF est d'arrêter, au printemps 2015, un document de référence sur lequel les maires et les présidents d'intercommunalité pourraient s'appuyer pour faire face aux réalités du terrain.

Les travaux de ce groupe de travail seront notamment alimentés par les retours d'expériences des maires sur le terrain, tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre. Le réseau des associations départementales de maires a d'ores et déjà été sollicité.

Le groupe de travail a arrêté un programme des travaux et un calendrier. Les élus examineront en priorité les problématiques suivantes :

• **École**

- cantines scolaires
- accompagnements scolaires
- activités périscolaires (recrutement des animateurs)
- associations péri scolaires (soutien scolaire, éducation populaire,...)
- autorisations d'absence pour raisons religieuses
- tenues

• **Jeunesse**

- petite enfance
- recrutement et financement des activités pour les jeunes (centres de loisirs)

• **Activités sportives et culturelles** (mixité...)

• **Financement des associations** (politique de la ville...)

• **Neutralité des agents publics** (information des élus et formation des agents)

• **Neutralité des bâtiments publics**

• **Lieux de culte et lieux de sépulture**

• **Cérémonies républicaines** (mariage, funérailles, acquisition de la nationalité française...)

• **Santé**

Ce groupe de travail a également vocation à s'inscrire dans la durée. En effet, cette question de fond ne doit pas être appréhendée sous le coup de l'émotion.

La finalité de la démarche engagée par l'AMF est d'offrir des outils et des réponses concrètes aux maires pour mettre en œuvre le principe de laïcité qui est une valeur et une règle.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 59

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE - Tél. 01 44 18 51 91

thomas.oberle@amf.asso.fr

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

31 janvier 2015 : Assemblée Générale de l'AMF 22, de 9 heures à 13 heures à la salle des fêtes de Saint-Aaron à Lamballe – *Pensez à vous inscrire*